

Présidente: Mme BRICHEZ, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. GAUTIER - Mme CHARLES - M. DELPLANQUE - Mme HENSER - M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents excusés: M. DEFROCOURT - Mme DRICI ayant donné procuration à Mme BRICHEZ

Absents : M. LANTHIEZ - M. GAUDEFROY - M. GILANT

Secrétaire de séance : M. MECHEMECHE

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ **approuve** les termes de la convention sur la gestion des hydrants proposée par la **Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (S.E.A.O)**, qui précisent notamment que :
 - la rémunération du prestataire se montera, annuellement, à 420 € (30 € x 14 hydrants) et qu'aucune actualisation ne sera appliquée sur cette rémunération
 - la durée du contrat est fixée à trois ans à compter de sa date de signature.
- ↳ **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

2. L'Assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **autorise** l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz coordonné par le SE60,
- **accepte** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes,
- **autorise** le Président du SE60 à signer les marchés subséquents
- **autorise** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

3. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien courant et l'exécution de revêtements superficiels de la voirie communautaire et d'intérêt communautaire située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Thelle. Madame le Maire est autorisée à signer la convention constitutive d'adhésion.

4. Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de plan local d'urbanisme afin de pouvoir maîtriser son cadre de vie et l'aménagement du territoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de s'opposer** au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise.

5. Une subvention est sollicitée pour des travaux d'aménagement de locaux scolaires (travaux de peinture et d'électricité et pose de volets roulants) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

▣ **Les informations suivantes sont apportées :**

- A compter du 1^{er} janvier 2017, la population municipale est de 680 habitants, la population comptée à part de 11, soit une population totale de 691. Ces nouvelles populations légales ont été authentifiées par le décret n° 2016-1986 du 30.12.2016.
- Les travaux de la Maison d'Assistants Maternels sont terminés : le peintre doit néanmoins effectuer quelques retouches. Un état des lieux a été effectué le 13 janvier par Maître François **BACQUET**, huissier à CLERMONT. Les honoraires s'élèvent à 288,08 €, payés par moitié par la Commune et l'Association.
- La commission départementale passera mi-février en vue de l'obtention de l'agrément. Maître **LEFORT**, notaire à MOUY, a été contacté pour la signature du bail qui doit intervenir préalablement au passage de la commission.
- Une réunion se tiendra à la Mairie, le 06 février prochain, à 10 H, avec **OISE HABITAT**. Les élus intéressés y sont cordialement conviés.
- Le SIAEP de Hermes a lancé une consultation pour les travaux de renforcement d'eau potable rue du Château Vert à HONDAINVILLE et rue de la gare à HEILLES. Les plis sont en cours d'analyse.
- La Communauté de communes à laquelle la commune adhère, issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes la Ruraloise, d'abord dénommée « Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise », va maintenant s'appeler « Communauté de communes Thelloise ».
- Lors de sa dernière réunion, ladite communauté de communes a décidé de prendre la compétence « assainissement collectif ». Sont évoqués les problèmes engendrés par le transfert.

Fait à HONDAINVILLE, le 26 janvier 2017

Le Maire,
Michèle BRICHEZ